

## Politique relative aux règles à l'attention des étudiants et autres utilisateurs des laboratoires du centre Apprentiss

---

### Préambule

Les laboratoires du centre Apprentiss sont des lieux uniques d'apprentissage et de perfectionnement des connaissances et des compétences professionnelles. Les programmes d'enseignement auxquels se rattachent les activités de simulation partagent tous la même volonté de former des professionnels compétents qui adoptent des comportements professionnels irréprochables. En reproduisant fidèlement les différents environnements de travail des professionnels de la santé, ces laboratoires requièrent l'adoption des mêmes comportements attendus des professionnels en milieux de travail. Cette politique est conforme aux codes de professionnalisme édictés par les facultés concernées.

---

### Objectifs

Les règles à l'attention des étudiants et autres utilisateurs fréquentant les laboratoires du centre Apprentiss poursuivent trois principaux objectifs :

- assurer la *sécurité* des étudiants, des autres utilisateurs et du personnel (instructeurs, enseignants et techniciens);
  - assurer l'*intégrité* du matériel et des lieux;
  - promouvoir en tout temps une *attitude et des comportements professionnels*.
- 

### Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les utilisateurs des laboratoires et locaux du centre Apprentiss.

---

### Définitions

**Utilisateur** : étudiant dûment inscrit à un programme de formation universitaire en sciences de la santé, professionnel de la santé inscrit à une activité de développement professionnel continu.

---

### Note

Le générique masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

---

### Règles

#### Règles générales

- Il est interdit de boire et de manger dans les laboratoires.
- Les sacs, les sacs à dos, les bottes, les manteaux et tout autre matériel non requis aux fins de l'activité doivent être déposés dans les casiers adjacents aux laboratoires.
- Les téléphones intelligents, les tablettes électroniques ou les ordinateurs portables sont permis lorsqu'approprié et pour des fins pédagogiques seulement.

- L'usage d'internet est permis lorsqu'approprié et pour des fins pédagogiques seulement.
- Il est interdit de photographier le matériel pédagogique, de filmer ou d'enregistrer l'activité sans l'accord des participants, de l'enseignant ou de l'instructeur.
- L'utilisateur s'engage à respecter la politique de confidentialité concernant le déroulement des laboratoires. Ainsi, il ne discutera jamais du contenu des cas ni de la performance des autres lors des laboratoires.
- L'utilisateur doit respecter le matériel et doit s'abstenir de toucher au matériel non requis pour la formation. Il doit aviser un responsable lorsqu'un bris de matériel survient.
- L'utilisateur est également responsable de conserver les lieux sécuritaires (ex : fermer les armoires, adopter une attitude sécuritaire en tout temps, gérer les déchets de façon sécuritaire, etc.).
- Lorsque requis et pour des raisons d'hygiène, l'utilisateur est responsable d'apporter le matériel nécessaire au déroulement de l'activité (ex : oreillers, draps, grilles d'observation, etc.) si demandé au préalable.
- L'utilisateur doit remettre les lieux dans leur état initial à la fin d'une activité, tel que l'exigent les différentes installations.
- L'utilisateur doit se laver les mains selon la procédure en vigueur dans le laboratoire.

#### Tenue vestimentaire

- L'étudiant doit respecter la tenue vestimentaire requise selon le type d'activité et le type de laboratoire effectué.

#### Retards et absences

- Les activités débutent à l'heure prévue. Selon la nature de l'activité, il se peut que l'étudiant en retard se voie refuser l'accès à la salle dans laquelle se déroule l'activité ou qu'il subisse les pénalités dont il a été préalablement avisé.
- Les retards et les absences non motivées témoignent d'un manque de professionnalisme. À cet égard, les différentes directions de programme sont responsables d'appliquer les règles facultaires en vigueur en cas de retard ou d'absence aux activités.

#### Respect

- L'étudiant doit en tout temps faire preuve de respect envers ses collègues et envers le personnel.

---

### Responsabilités

Le suivi de l'application de cette politique revient aux responsables pédagogiques facultaires. Ils ont la responsabilité d'assurer la diffusion de l'information aux directions des facultés, des départements et des programmes, aux enseignants du centre Apprentiss et aux étudiants. Ils doivent également veiller à la rédaction des procédures facultaires qui découleraient des règles mentionnées ci-haut. Si un étudiant ne respecte pas les règles mentionnées ci-haut, les directions de programmes verront à appliquer les sanctions qui s'imposent.

---

### Entrée en vigueur

Cette politique entrera en vigueur le 1 avril 2015.

## Faculté des sciences infirmières

**ANNEXE À LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÈGLES À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS ET AUTRES UTILISATEURS  
DES LABORATOIRES DU CENTRE APPRENTISS**

L'annexe élaborée par la Faculté des sciences infirmières vient compléter la politique trifacultaire relative aux règles à l'attention des étudiants et autres utilisateurs des laboratoires du centre apprentiss.

Elle se veut un guide à suivre par l'étudiant tout au long de sa formation pratique. De plus, les éléments énoncés dans cette annexe contribuent à assurer la continuité avec les comportements professionnels requis en milieu de travail, qui doivent être enseignés dès le début de la formation initiale ou dans la poursuite d'une formation débutée en milieu collégial. Finalement, la reproduction des comportements professionnels requis en milieu de travail dans les activités pratiques universitaires de la Faculté permet également d'exposer l'étudiant aux activités requises dans la réussite de son stage.

Cette annexe comprend trois types de comportements soit, la tenue vestimentaire, les retards et absences et le professionnalisme. Ces comportements sont nommés et sanctionnés dans une grille de comportements professionnels qui fait partie de l'évaluation sommative du cours. Lorsqu'un cours comprend à la fois des activités de simulation et de stage, le nombre de points déterminé par l'enseignant et accordé aux divers éléments de la grille de comportements professionnels est réparti entre les deux types d'activités.

**TENUE VESTIMENTAIRE**

Il est stipulé, dans la prise de position sur la tenue vestimentaire des infirmières de l'OIIQ 2006, p.14 que:

*« Étant donné la nécessité de sensibiliser les infirmières dès le début de leur formation à l'importance d'une tenue vestimentaire professionnelle et le rôle crucial joué par les établissements d'enseignement dans ce domaine, L'Ordre recommande à ces derniers :*

- *D'élaborer une politique sur la tenue vestimentaire répondant aux exigences de la profession notamment en ce qui concerne les milieux de stage.*
- *De mettre en œuvre des mécanismes pour s'assurer du respect de leur politique vestimentaire.*
- *D'intégrer au volet « communication » du programme de formation la tenue vestimentaire appropriée à l'exercice de la profession d'infirmière. »*

Ainsi, la tenue vestimentaire requise est déterminée en fonction de chaque situation et des aspects de prévention de l'infection tout en tenant compte du milieu de formation et de stage. Elle inspire également la confiance du client et reflète le professionnalisme de l'étudiante.

**Pour les étudiants**

**Port de l'uniforme :** (Laboratoires procéduraux, immersion clinique en lien avec des stages en CH et CHSLD)

- Le port de l'uniforme complet, blanc, bleu pâle uni ou l'uniforme officiel de la Faculté, est requis en tout temps lors d'activités de laboratoire. Lorsque requis, certaines activités de laboratoire font l'objet d'indications particulières de l'enseignant, disponibles sur le site du cours concerné.
- Les uniformes avec motifs ne sont pas acceptés.
- L'uniforme est porté sans chandail ou gilet qui le recouvre. De même, un gilet porté sous l'uniforme est discret, ne dépasse pas le haut de l'uniforme et ne possède pas de manches longues.
- Le port de souliers fermés, confortables, propres, à talons bas et à semelles antidérapantes silencieuses, de couleur sobre, est requis (style espadrilles). Ces souliers sont différents des souliers portés en centre hospitalier de longue ou de courte durée puisque ceux-ci sont exclusifs au milieu. Les souliers sont retirés lors de l'utilisation des lits dans le cadre des activités prévues en laboratoire. Les bottes ne sont pas permises.
- Les cheveux sont attachés en tout temps. La couleur et la coupe des cheveux n'est pas extravagante (ex. : bleu avec des pics).

**Vêtements civils :** (Laboratoires procéduraux et immersion clinique en santé communautaire, santé mentale, soins à domicile, résidences pour aînés...).

- Le vêtement est de couleur sobre, sans extravagance. Il est confortable; il permet les mouvements sans restrictions et l'utilisation de l'équipement de protection individuel. La coupe du vêtement respecte les critères suivants (Source : OIIQ, 2006):
  - couvrir les épaules
  - cacher l'abdomen
  - descendre jusqu'au-dessus du genou
- Les foulards ne doivent pas entrer en contact avec les surfaces (les placer à l'intérieur du col)
- Les chaussures sont de couleur sobre, solides, fermées, semelles antidérapantes silencieuses. Éviter les talons hauts et les semelles plateforme.

**Vêtements ou accessoires interdits:**

- Les jeans
- Les gilets, blouses, t-shirts ou accessoires à caractère violent, sexiste, raciste, satanique, morbide ou irrespectueux;
- Tout vêtement de type « armée »;
- Tout article (dessiné, peint, collé, cousu) ayant une connotation avec les stupéfiants ou la drogue;
- La jupe, le short et le bermuda à mi-cuisse;
- Les pantalons de type leggings ou collants sauf si portés avec un chandail long, une robe ou une tunique longue;
- Les camisoles et gilets qui ne rejoignent pas le pantalon ou la jupe;
- Les robes, blouses, gilets et camisoles sans dos;
- Les robes, blouses, gilets et camisoles avec décolleté;
- Les robes, blouses, gilets à bretelles fines;

- Les sandales de plage;
- Tout couvre-chef (chapeau, casquette et autre)
- Les vêtements et chaussures sales, déchirés, troués, tachés, délavés.

**Pour tous les milieux d'enseignement ou de soins :**

- L'identification facultaire est portée en tout temps.
- Les ongles sont courts (5 mm), sans vernis et sans ajouts d'ongles artificiels.
- Les bagues sont proscrites. Les bracelets, boucles d'oreilles et colliers pendants ne sont pas permis. Les anneaux, pendentifs et autres bijoux sont sobres et solidement fixés.

**Pour les stages :**

- Les piercings visibles sont discrets, recouverts ou retirés de même que les tatouages car ils peuvent influencer le développement du lien de confiance entre l'étudiante et le client.
- Le vêtement porté en stage est fabriqué de fibres qu'il est possible de nettoyer à l'eau chaude (favoriser coton ou mélange synthétique et coton et éviter lycra et polyester). Sinon, utiliser un détergent adapté à l'eau froide. Le tissu est opaque (ne pas laisser paraître les sous-vêtements).
- Le sarrau, la veste, le veston ou le blouson de survêtement sont enlevés pour administrer les soins directs. Le vêtement situé sous ceux-ci possède des manches courtes ou la possibilité de les relever afin que le tissu ne soit pas en contact avec les surfaces.

**Non-respect de la tenue vestimentaire**

- Si l'uniforme est oublié une première fois en laboratoire, l'étudiant porte alors une blouse jaune d'isolement. Un oubli additionnel ou une non-conformité à la politique est pénalisée dans la grille des comportements professionnels.
- Comme les bottes ne sont pas autorisées et dans un souci de sécurité, l'étudiant qui ne porte pas le type de chaussures requises devra effectuer les démarches nécessaires pour se conformer à la politique avant son entrée en laboratoire ou en immersion clinique. Un oubli additionnel ou une non-conformité à la politique est pénalisée dans la grille des comportements professionnels.
- De même en stage, lors d'un premier oubli ou d'une non-conformité, l'étudiant retourne se changer de tenue à son domicile. Si récidive, une pénalité est imposée dans la grille des comportements professionnels.

**Pour les enseignants**

L'enseignant respecte les mêmes recommandations que celles qui s'adressent aux étudiants et qui s'appuient sur le document de l'OIIQ. Il est un modèle de rôle. Cependant, dans les locaux du centre apprentiss, le port du sarrau et de l'identification de la FSI portés sur les vêtements civils, s'il le désire, lui permet de se distinguer des étudiants. Lors des démonstrations de laboratoires procéduraux, l'enseignant veille cependant à remonter les manches de ses vêtements et de son sarrau (OIIQ, 2006). En cas de non-respect de la politique, un avis est donné à l'enseignant par la responsable facultaire pédagogique du centre apprentiss, qui veille à son application.

## RETARDS ET ABSENCES

### Simulation procédurale

Lors des séances de laboratoires procéduraux, un nombre de points déterminé par l'enseignant est accordé à la ponctualité dans la grille des comportements professionnels. Cette grille comprend également des éléments tels que : tenue vestimentaire, participation, organisation et sécurité et savoir-être. En cas de retard, la participation au laboratoire est autorisée, mais une correction négative est appliquée par l'enseignant en cas de manquements importants ou récurrents. Lors d'absence, une justification auprès de l'enseignant devra être faite. L'enseignant demeure juge d'accepter la justification sans pénalité ou de la refuser et de la pénaliser.

### Simulation par immersion clinique incluant ECOS formative et sommative

L'étudiant prévient l'enseignant lors de retard ou d'absence. Tout retard ou absence entraîne une correction négative telle que prévu dans la grille des comportements professionnels.

Simulation individuelle : L'étudiant en retard se voit refuser l'accès à l'activité au moment où celle-ci débute.

Simulation en équipe : L'équipe dans laquelle est inscrit l'étudiant en retard fait consensus pour accepter ou refuser sa participation.

---

## PROFESSIONNALISME ET EN LABORATOIRE ET EN STAGE

Pour des considérations de professionnalisme, de respect du matériel et de prévention des infections, il est interdit de:

- mâcher de la gomme;
- s'asseoir sur les lits ou d'y déposer du matériel personnel comme des livres, crayons...

Pour des considérations de sécurité et de civisme, chaque étudiant veille à :

- ranger le matériel dont il s'est servi;
- laisser les surfaces de travail propres et en ordre;
- assécher le plancher s'il est humide;
- fermer les tiroirs et les panneaux d'armoire après s'être servi.

---

### Membres du comité consultatif :

Caroline Maltais, FSI

Laetitia Despois, FSI

Paméla Farman, FSI

Danièle Dallaire, FSI-Centre apprentiss

### Approuvé par :

Hélène Patenaude, vice-doyenne aux études de premier cycle

Avril 2015

## Références

ASSTSAS (2004). Pour continuer à marcher, sachez vous chausser! *Objectif prévention*, vol.27, no.2, p. 26-29.

CSSSVC (2006). *Politiques et procédures* DRH 2006-000-001, Tenue vestimentaire.

IUCPQ (2014). DRH-504, Politique relative à la tenue vestimentaire et à l'apparence personnelle

OIIQ (2006). *La tenue vestimentaire des infirmières*, Prise de position, 19 p.